



Autorité parentale et adoption

Par **bartlett**, le **09/11/2008** à **16:06**

Bonjour,
Je me trouve dans une situation délicate concernant mon fils de 8 ans.
J'ai quitté son père biologique pendant ma grossesse (du à ses prob. d'alcool etc). Mon enfant porte mon nom de famille car j'ai fais une reconnaissance anticipée. Durant quatre ans j'ai du déposer plainte à plusieurs reprise contre le pere biologique pour harcèlement et violence à l'encontre de ma famille.
Le pere biologique à reconnu mon fils quand ce dernier avait presque cinq ans. Je sais donc qu'il n'a pas l'autorité parentale. Depuis ce temps il n'a pas non plus cherché à avoir des droits.
Je me marie l'an prochain et voudrais que mon mari adopte (adoption simple!) mon fils. En vu du fait que le pere biologique n'a aucune autorité parentale sur mon fils dois-je quand meme lui "demander" son accord?? Réponse que je sais sera non!! Dans ce cas quelle son les chances que j'ai gain de cause à un tribunal, tout en sachant qu'en aucun cas je ne veut avoir à lui ceder des droits de visite!!! Après tout c'est un homme dangereux et irresponsable!!
Que pouvez vous me suggerer et par ou dois je commencer?? En sachant aussi que cela serait très dangereux pour nous si mon ex decouvrait ou l'on habite!!
Je vous remercie de vos réponse!!